
Motion d'ordre de Merlin (de Thionville) demandant de charger le comité de salut public d'évaluer la capacité des domestiques de remplir des fonctions publiques, en annexe de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Motion d'ordre de Merlin (de Thionville) demandant de charger le comité de salut public d'évaluer la capacité des domestiques de remplir des fonctions publiques, en annexe de la séance du 13 frimaire an II (3 décembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 578;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39921_t1_0578_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

XI.

UNE DÉPUTATION DE LA COMMUNE D'ARRAS
DEMANDE DES ARMES ET UN BATAILLON POUR
PARTAGER AVEC LES HABITANTS LES FATIGUES
DU SERVICE DE GARDE (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Des citoyens, députés par la commune d'Arras,
demandent des armes et un bataillon pour par-
tager avec les habitants les fatigues du service
militaire.

Cette pétition est renvoyée au ministre de la
guerre.

XII.

UNE COMMUNE DEMANDE QUE LES DOMESTIQUES
DES CI-DEVANT SEIGNEURS NE PUISSENT, PEN-
DANT UN CERTAIN TEMPS, REMPLIR DE FONC-
TIONS PUBLIQUES. CETTE PÉTITION EST
APPUYÉE PAR MERLIN (*de Thionville*) (3).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (4).

Plusieurs communes déposent des effets d'ar-
genterie; l'une d'elles demande que tous les
agents domestiques des ci-devant seigneurs ne

(1) La pétition de la commune d'Arras n'est pas
mentionnée au procès-verbal de la séance du 13 fri-
maire an II; mais il y est fait allusion dans les
comptes rendus de cette séance publiés par le *Mo-
niteur universel* et le *Journal des Débats et des Dé-
crets*.

(2) *Moniteur universel* [n° 75 du 15 frimaire an II
(jeudi 5 décembre 1793), p. 303, col. 2]. D'autre
part, le *Journal des Débats et des Décrets* (frimaire
an II, n° 440, p. 167) rend compte de la pétition de
la commune d'Arras dans les termes suivants :

« La Convention renvoie au ministre de la guerre
une pétition de la commune d'Arras qui lui demande
d'être aidée pour faire la garde des maisons d'arrêt
où sont retenus les gens suspects. »

(3) La pétition de cette commune n'est pas men-
tionnée au procès-verbal de la séance du 13 frimaire
an II; mais il y est fait allusion dans les comptes
rendus de cette séance publiés par le *Moniteur uni-
versel*; le *Mercury universel* et les *Annales patrio-
tiques et littéraires*.

(4) *Moniteur universel* [n° 75 du 15 frimaire an II
(jeudi 5 décembre 1793), p. 303, col. 1 et 2]. D'autre
part, le *Mercury universel* [14 frimaire an II
(mercredi 4 décembre 1793), p. 222, col. 1] et les
Annales patriotiques et littéraires [n° 337 du 14 fri-
maire an II (mercredi 4 décembre 1793), p. 1525,
col. 2, rendent compte de la pétition de cette com-
mune et de la motion de Merlin (*de Thionville*) dans
les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Mercury universel*.

Une députation de républicains vient demander
que tous les garde-chasses et autres agents des
ci-devant seigneurs ne puissent remplir aucune fonc-
tion et soient mis en arrestation.

MERLIN (*de Thionville*). Il est certain que la plu-
part de ces gens de ci-devant font les exagérés pa-

puissent être, pendant un temps, admis à rem-
plir des fonctions publiques, vu que cette es-
pèce d'hommes ne fait que singer le patriotisme.

Cette pétition est renvoyée au comité de Sa-
lut public.

Merlin (*de Thionville*). Je fais une motion
d'ordre, Il est scandaleux de voir les agents des
ci-devant seigneurs, des émigrés, des gens sus-
pects, singer à tel point le patriotisme, qu'ils
ont l'air de surpasser les vrais patriotes, pour
obtenir les places, et tuer encore la liberté. Je
demande que le comité de Salut public examine
la motion que je fais, de déclarer tous ces indi-
vidus incapables de remplir aucune fonction
publique.

Ce renvoi est décrété.

XIII.

LE REPRÉSENTANT COUTHON DEMANDE A PRÉ-
SENTER LE RAPPORT SUR SA MISSION A COM-
MUNE-AFFRANCHIE (1).

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (1).

Couthon. Je viens de remplir une mission
longue, et je puis dire pénible. J'ai un rapport
à faire à la Convention. Je lui demande si elle

trioles et vont bien au delà des anciens défenseurs des
droits du peuple, afin de motiver des oppressions.
Je demande que le comité de Salut public s'occupe
essentiellement de cet objet. (*Adopté.*)

II.

COMPTE RENDU des *Annales patriotiques et littéraires*.

Des républicains se présentent pour demander que
les ci-devant intendants, garde-chasses et autres
grands *Messieurs*, valets des ci-devant seigneurs, ne
puissent remplir aucune fonction publique et soient
traités comme suspects.

MERLIN. Rien n'est plus certain que ces ci-devant
grands valets jouent les plus exagérés patriotes,
afin de masquer leur secrète aristocratie. Et malgré
les nombreux travaux du comité de Salut public,
je demande qu'il porte un sérieux examen sur cette
proposition. (*Décrété.*)

(1) La motion de Couthon n'est pas mentionnée
au procès-verbal de la séance du 13 frimaire; mais
il y est fait allusion dans les comptes rendus de
cette séance publiés par la plupart des journaux.
de l'époque.

(2) *Moniteur universel* [n° 75 du 15 frimaire an II
(jeudi 5 décembre 1793), p. 303, col. 3]. D'autre
part, le *Journal de la Montagne* [n° 21 du 14^e jour
du 3^e mois de l'an II (mercredi 4 décembre 1793),
p. 168, col. 1], l'*Auditeur national* [n° 438 du 14 fri-
maire an II (mercredi 4 décembre 1793), p. 3] et
le *Journal de Perlet* [n° 438 du 14 frimaire an II
(mercredi 4 décembre 1793), p. 28] rendent compte
de la motion de Couthon dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

COUTHON, arrivé de Commune-Affranchie, de-
mande si la Convention veut entendre le rapport